

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	31 (1923)
Heft:	12
Rubrik:	Aux sections de l'Alliance suisse des samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un mot encore: Pendant combien de temps faut-il pratiquer la respiration artificielle (dont les mouvements, en cas de fatigue du sauveteur, peuvent être remplacés par les tractions rythmées de la langue)?

La réponse à cette question délicate doit être: Aussi longtemps que le sinistré ne respire pas par lui-même, ou bien jusqu'à ce que des signes caractéristiques de mort apparaissent. Si l'asphyxié respire spontanément, s'il revient à lui, on surveillera de près son réveil à la vie, tout en restant prêt à intervenir de nouveau au moindre signe de défaillance; si, au contraire, le médecin appelé constate des signes évidents de mort, toute manœuvre sera naturellement interrompue. En cas douteux, certaines compagnies d'assurance demandent que les mouvements rythmiques soient exécutés pendant au moins quatre heures.

Nous voudrions rappeler ici que lorsque la respiration artificielle est pratiquée avec succès, on peut parfois le remarquer à la physionomie du sinistré: la couleur du visage redevient plus naturelle, plus rosée, les traits sont moins grippés. Enfin, un léger râle — ou peut-être une inspiration profonde — décèle le retour à la vie. Il ne faut alors suspendre les mouvements

artificiels que lorsqu'une respiration automatique tout à fait normale peut être nettement observée.

A ce moment, la tâche du samaritain n'est cependant pas encore terminée. Il devra soigneusement couvrir son malade, le tenir au chaud, le faire placer — si possible — dans un lit avec des bouillottes; il veillera à ce que le patient respire un bon air (fenêtres ouvertes!), puis le laissera reposer et dormir longtemps. Pendant ce sommeil, une surveillance discrète sera exercée, car le patient peut être agité, ou déprimé, ou encore peut-il avoir des nausées et des frissons. Quand il sera complètement revenu à lui, administrez une boisson chaude, thé ou café noir.

Le Dr Scherz, que nous avons cherché à résumer dans cet article, termine son intéressant exposé par ce désir: «Avant tout, nous aimerais voir les médecins dirigeant des cours de samaritains, se familiariser avec la méthode de Schaefer, et faire exercer uniquement cette méthode. Ils se rendront bien vite compte de ses avantages et c'est ainsi que l'enseignement de la respiration artificielle prendra la place que sa grande importance lui assigne, ce qui fera faire un grand pas à l'unité d'instruction si nécessaire aux samaritains.»



Aux sections de l'Alliance suisse des samaritains

Oltén, en novembre 1923.

Chers amis samaritains!

Dès le 1^{er} janvier 1924, les périodiques édités par la Croix-Rouge suisse subissent une transformation complète.

Les journaux DAS ROTEN KREUZ et LA CROIX-ROUGE SUISSE, qui étaient publiés séparément, fusionnent en un seul journal bilingue. Les BLÄTTER FÜR KRANKENPFLEGE seront édités en deux langues aussi et continuent à paraître chaque mois.

Ces modifications ne changent en aucune façon l'obligation de chacune de nos sections de s'abonner au moins à deux exemplaires de LA CROIX-ROUGE=DAS ROTEN KREUZ. Nous comptons en outre que — comme jusqu'ici — chaque section s'efforcera de saisir toute occasion pour faire de nouveaux abonnés à ce périodique.

Afin de permettre aux intéressés de faire paraître rapidement leurs communications sur l'activité des sections et de les publier sans les tronquer, il a été décidé de faire paraître dès le 1^{er} janvier 1924 un nouveau journal DER SAMARITER=LE SAMARITAINE. Ce journal, bilingue lui aussi, paraîtra tous les jeudis; son prix est d'un franc par année. Il n'y a aucune obligation pour les sections de s'y abonner; elles sont donc absolument libres à cet égard.

Dans le but d'éviter des frais de publication et de port pour les avis et invitations concernant des exercices, des conférences, des assemblées, etc., les colonnes du SAMARITAINE seront ouvertes aux sections qui pourront y faire gratuitement leurs insertions. Les sections qui déclareront obligatoire l'abonnement pour leurs membres, pourront ainsi leur faire parvenir toutes communications utiles. Les économies réalisées de ce fait couvriront la plus grande part ou même la totalité des frais d'abonnement, de sorte qu'aucune charge financière ne retombera sur les membres individuels.

Si l'abonnement ne paraît pas possible sur des bases aussi larges, les membres des Comités devraient en tous cas être abonnés au SAMARITAINE, de façon à ce qu'au moins ceux-ci soient tenus au courant de l'activité déployée dans les autres sections.

Au sujet du contenu de ce périodique hebdomadaire, nous avons à signaler ce qui suit:

- 1^o Les communications officielles émanant de la Direction de la Croix-Rouge suisse, ainsi que du Comité central de l'Alliance des samaritains, paraîtront dans LE SAMARITAINE.
- 2^o Il en sera de même de tous les rapports sur l'activité des sociétés de samaritains (rapports concernant les cours, exercices de campagne, assemblées annuelles, conférences, etc.).
- 3^o Les sociétés de samaritains auront le droit de faire paraître gratuitement dans les colonnes du journal — et sous une forme concise — des annonces au sujet de leurs exercices ou autres manifestations de leur activité, dans le but d'aviser ou de convoquer les membres de leurs sections.
- 4^o Une quantité d'annonces, en rapport avec les besoins des sociétés, donneront des indications précieuses aux divers Comités. Le secrétariat central de l'Alliance publiera aussi la liste des objets mis en vente par cet office et à la disposition des sections.

En vue de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, les Comités des sociétés de samaritains sont instamment priés:

- a) d'adresser au Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse à Berne (9, Schwanengasse), qui est chargé de la rédaction et de l'administration des nouveaux périodiques et jusqu'au 10 décembre au plus tard, un état nominatif complet des membres de leur société qui seront abonnés au SAMARITAINE.

Le journal sera envoyé par la poste à chaque abonné, sauf si les Comités expriment spécialement le désir de procéder eux-mêmes à la distribution;

- b) de faire parvenir leurs communiqués (rapports, invitations, propositions, etc.) au Secrétariat à Berne, de manière à ce qu'ils arrivent au plus tard le vendredi, pour paraître dans le numéro du jeudi suivant.

Plus grand sera le nombre des abonnés, mieux aussi le journal pourra remplir son but! Aussi espérons-nous que les Comités de toutes nos sections

de samaritains voudront leur attention à cet objet et s'efforceront d'adresser leurs communications en temps utile.

Avec nos meilleures salutations,

Le Secrétariat central de l'Alliance suisse des samaritains,

A. RAUBER.

Au secours du Japon

Ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, les sociétés de la Croix-Rouge du monde entier ont collaboré pour venir en aide à la Croix-Rouge japonaise ensuite du tremblement de terre de ce pays.

La Croix-Rouge suisse a envoyé fr. 20 000 pris sur son modeste capital.

La Croix-Rouge allemande a fait 20 l. stg.

La Croix-Rouge américaine a réuni près de 9 000 000 de dollars. La promptitude avec laquelle les souscriptions ont afflué aux Etats-Unis, ensuite d'un appel du Président Coolidge, est vraiment remarquable: en 24 heures, New-York donna 500 000 dollars. Dix vaisseaux chargés de milliers de tonnes de marchandises, de médicaments, de nourriture, de vêtements et de matériaux de construction quittaient les côtes américaines pour traverser le Pacifique.

Les Croix-Rouges argentine, belge, britannique, canadienne, cubaine, danoise,

néerlandaise, norvégienne, suédoise, tchécoslovaque et d'autres ont ouvert des souscriptions nationales.

En Angleterre, 15 jours après la catastrophe, les fonds recueillis en faveur du Japon dévasté atteignaient 80 000 l. stg.

En France et dans ses colonies, des sommes énormes ont été recueillies, plus de 3 000 000 à la fin de septembre.

L'Italie a pu faire des expéditions de marchandises pour une valeur de près de 2 000 000 de lires. La Croix-Rouge polonaise a envoyé de l'argent et des étoffes, la Russie a expédié des médicaments.

Enfin le Comité international de Genève, de même que l'Union internationale de secours aux enfants ont reçu des milliers de francs destinés aux Japonais.

L'entr'aide internationale, par le canal de la Croix-Rouge, n'est pas — on le voit par les chiffres qui précèdent — un vain mot.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel Assemblée générale du 8 novembre 1923

Charmante réunion annuelle, à laquelle plus de 30 membres avaient pu assister. Le président, M. le Dr de Marval, ouvre la séance, et dans son rapport sur l'exercice écoulé, dit entr'autres:

« Rien d'extraordinaire ne s'est passé au cours de l'exercice qui vient de s'écouler. Notre section l'a commencé avec 95 mem-

bres, il se termine avec 100 membres. Il y a bien eu quelques démissions et quelques admissions, de même de quelques transferts; ceux-ci n'ont cependant guère modifié le nombre de nos membres.

Nous comptions, à fin juin 1923: 83 infirmières, 5 infirmiers, 12 relevyeuses.

Je regrette que le recrutement ne se